

inventaire heures supplt de trop

Par mumu68, le 16/08/2011 à 17:44

bonjour

je travaill dans un suprermarche intermrche

Mon patron veut faire un invntaire le 31 aout ce qui tombe un mercredi.. apres la fermuture du magazin, donc on commenrcera a 7h 30 du soir pour terminer a 22h le lendemain reprise de l'inventaire a 5h jus'qu'a 8h30 heure d'ouverture du magasin...

en sachant que le jeudi je travaille toutes la journee de 5ha 12 et de 15a 19h

ma question esta t'in le droit de nous faire traville autant d'heures??? avec un peu de sommeil ????

un grand merci pour vos reponse a bientot mumu

Par P.M., le 16/08/2011 à 20:58

Bonjour,

Sauf dérogation, la durée du travail ne peut pas être supérieure à 10 h par jour et vous avez droit entre deux journée de travail à un repos quotidien d'au moins 11 h en une seule fois...